

Vous avez dit messicoles ?  
**Ou comment retrouver nos fleurs des champs**  
Conseils pour favoriser ces espèces végétales

## Installation de bandes et parcelles fleuries (espèces horticoles)

Pour des objectifs environnementaux et/ou ornementaux, nombre d'acteurs (collectivités, chasseurs, apiculteurs, agriculteurs, particuliers, entreprises) sèment des graines de fleurs.

Or, les nombreux mélanges vendus sous l'appellation « fleurs des champs » ou « fleurs sauvages » sont composés de graines dont l'origine est souvent inconnue et qui introduisent sur plusieurs dizaines d'hectares des espèces exotiques ou des variétés de plantes présentes en Haute-Normandie. Ces introductions représentent une menace pour les espèces sauvages locales (indigènes).

L'exemple caractéristique est celui de la Centaurée barbeau plus communément appelé Bleuet. L'espèce sauvage (*Centaurea cyanus*) présente une fleur simple très intéressante pour les Insectes butineurs notamment pour les Abeilles.

Les variétés fournies dans les mélanges sont à fleurs doubles voire « pompon », aux coloris variés (du bleu clair au pourpre) et n'offrent que très peu de ressources accessibles aux Insectes.

S'agissant de la même espèce, les croisements sont possibles entre ces variétés horticoles et les souches sauvages.

Le risque est de perdre les caractéristiques des populations indigènes, caractéristiques souvent invisibles et liées par exemple à l'adaptation aux conditions locales (sols, pluviométrie, résistances aux parasites, etc.). Le Bleuet n'est qu'un exemple, ces menaces existent pour de très nombreuses espèces vendues en mélange ou en semence pure.



L'idée est donc d'éviter les mélanges horticoles présentant un certain nombre d'espèces (voir encadré ci-après). Un travail est en cours avec les fournisseurs de semences pour limiter l'impact des mélanges horticoles sur la flore locale.

En attendant, vous pouvez vérifier l'indigénat d'une espèce en consultant le catalogue complet de la flore de Haute-Normandie, disponible sur le site Internet du Conservatoire Botanique National de Bailleul : [www.cbnbl.org](http://www.cbnbl.org) rubrique les ressources documentaires. N'hésitez pas à contacter les botanistes et spécialistes de votre région.

On peut, à défaut, alterner des semis de Légumineuses (*Sainfoin, Trèfles, Vesces...*), de friches spontanées, de compositions ne présentant que des espèces strictement exotiques et ne se maintenant pas par ressemis afin d'éviter une naturalisation et un envahissement (*Cosmos, Coreopsis et Tithonia, Zinnia...*).

Ces mesures doivent rester temporaires car l'idéal serait de semer uniquement des espèces indigènes provenant de populations locales, c'est-à-dire les mieux adaptées à notre territoire et à la faune sauvage. D'où le projet de filière de production de graines de plantes sauvages issues du département initié par le Conseil général.

A partir de graines récoltées sur des sites de l'Eure présentant des espèces messicoles, des cultures expérimentales vont être mises en place dès l'automne 2010 afin de démarrer une production de graines à plus grande échelle.

Des acteurs variés interviendront dans cette filière de multiplication : horticulteurs, agriculteurs, apiculteurs, chasseurs, collectivités...

L'idée est d'associer développement durable et développement local. Dans quelques années, les espèces horticoles se verront remplacées par des espèces locales aujourd'hui en voie de disparition. Ainsi, jachères et bandes fleuries pourront devenir de réels espaces de conservation du patrimoine naturel tout en répondant aux besoins des différents acteurs.

Aujourd'hui, il existe trois façons de conserver et favoriser ces espèces végétales, en voie de régression générale au niveau européen :

- en maintenant les pratiques culturales sur les champs où elles sont déjà présentes (= conservation in situ) ;
- en adoptant des pratiques favorables pour les voir réapparaître au moins sur les bords des champs notamment grâce aux semences présentes dans le sol (banque de graines) ;
- en évitant d'introduire certaines variétés horticoles qui représentent une réelle menace pour les populations spontanées déjà fragiles (pollution génétique).



### **Conservation in situ**

Les conditions et pratiques culturales qui semblent favorables au maintien des fleurs des champs sont les suivantes :

- terrain bien exposé, pas de sol humide ; les espèces sont variables en fonction des sols
- travail et préparation du sol en fin d'été, début d'automne (favoriser les outils à dents) sur 10 à 15 cm de profondeur uniquement
- pas de traitement chimique, intervention uniquement mécanique notamment pour les faux semis
- pas d'amendement, les plantes sauvages préférant des sols pauvres ; les sols enrichis favorisent des espèces banales (Orties, Cirsés, Gaillet gratteron, Renouées, Chénopodes...)
- culture à semer en automne (céréales ou colza d'hiver) avec une densité faible de l'ordre de 150 grains par mètre carré
- pas d'intervention (sarclage, binage, herbicide) jusqu'à la récolte.

Les plantes messicoles se maintiennent généralement sur les bords des champs, les angles où la densité des plantes cultivées est parfois plus faible et les traitements chimiques plus difficiles à pratiquer.

D'autre part, si le stock de graines dans le sol est suffisant (banque de semences), les messicoles peuvent se maintenir malgré la succession des cultures (rotation), pratiques indispensables pour éviter l'envahissement par des plantes indésirables.

### **Expression de la banque de graines du sol**

Sur les bords et dans les secteurs d'un champ difficiles à exploiter, en arrêtant les traitements chimiques mais en maintenant un travail superficiel du sol automnal et annuel, on peut favoriser la germination des graines présentes dans le sol.

Les pratiques favorables sont les mêmes que celles énoncées pour la conservation in situ. Il faut cependant une surveillance accrue des levées afin d'éviter le développement d'espèces indésirables.

Les espèces messicoles germent à partir de septembre sur un sol bien travaillé. La destruction par faux semis des levées plus précoces est donc possible afin de limiter le développement d'un certain nombre d'espèces.

Il faut éviter cependant les terrains agricoles traités depuis plusieurs années avec des herbicides : d'une part à cause de la rémanence de certaines molécules qui peuvent compromettre la levée des graines, d'autre part à cause des adventices qui, si elles sont présentes, sont certainement très résistantes, compétitives et risquent d'envahir les zones destinées aux messicoles.

## Quelques espèces et variétés à éviter dans les mélanges de graines horticoles

- les variétés ou cultivars du Bleuets (*Centaurea cyanus*) ou Centaurée Barbeau (fleurs doubles, coloris multiples)
- Les variétés de la Nielle des blés (*A. githago*) et de la Nielle frêle (*Agrostemma gracile*) pouvant se naturaliser aux dépens de la Nielle des blés indigène
- les multiples Chrysanthèmes (à couronnes, des jardins ou à carènes...) ou Reines Marguerites concurrençant le Chrysanthème des moissons indigène (*Chrysanthemum ou Glebionis segetum*) ainsi que les matricaires
- les variétés du Souci officinal (*Calendula officinalis*) pour favoriser le Souci des champs (*Calendula arvensis*)
- le Miroir de Vénus (*Legousia speculum veneris*), petite Campanule aux fleurs violettes

Limiter également les espèces non indigènes qui peuvent devenir envahissantes comme le Pavot de Californie (*Eschscholtzia californica*) ou la Nigelle de Damas (*Nigella damascena*).

## Quelques espèces à utiliser à défaut de semences locales.

*Cosmos, Tithonia, Coreopsis, Zinnia, Rudbeckia, Bidens, Godetia...* en ornement et pour les cultures apicoles, la Phacélie (*Phacelia tanacetifolia*), le Sainfoin (*Onobrychis viciifolia*), les Trèfles, les Vesces peuvent répondre aux besoins apicoles et cynégétiques ; attention cependant à ne pas enrichir le sol pour ne pas favoriser des espèces banales et indésirables.



Délégation Développement Durable



Direction du développement économique et de l'aménagement du territoire

Hôtel du Département  
Boulevard Georges-Chauvin  
27 021 Evreux cedex

Tel. : 02 32 31 93 69 – Fax : 02 32 39 91 95  
Internet : [www.eureenligne.fr](http://www.eureenligne.fr)